

Enjeux de la filière abricot en Valais: importance du prix au producteur pour la viabilité des exploitations

Benjamin ROHRER¹, Danilo CHRISTEN¹ et Dominique BARJOLLE²

¹Agroscope, Institut des sciences en production végétale IPV, 1964 Conthey

²Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), 1110 Morges

Renseignements: Danilo Christen, e-mail: danilo.christen@agroscope.admin.ch, tél. +41 58 481 35 14, www.agroscope.ch



Introduction

Les prix à la production en Suisse se situent au-dessus du niveau international pour plusieurs raisons – structure des exploitations, coût des facteurs de production, prescriptions légales, structures de transformation et de distribution, comportement des consomma-

teurs – et à cause de la protection à la frontière. La même tendance est observée pour les fruits et légumes, avec des prix inférieurs dans les pays voisins (Allemagne, France, Autriche). Les écarts varient selon le pays de 26 à 94 % (OFAG 2015a). Pour l'abricot, les prix sont jusqu'à trois fois plus élevés en Suisse par rapport à la France ou à l'Espagne (FAO 2016).

Pour favoriser la production indigène et compenser ces différences de coûts, sans subventionner directement la production, le système utilisé actuellement dans la branche des fruits et légumes est le «contingent tarifaire». Pendant une phase administrée, les contingents déterminent la quantité d'abricots étrangers (UE/AELE) qui peut être importée au taux du contingent. Cette quantité correspond à la différence entre la consommation suisse et l'offre de production indigène (Ordonnance sur le libre-échange 1, 2008).

En Suisse, 95 % des abricots produits proviennent du Valais. Ce fruit représente à lui seul 25 % du verger valaisan avec 675 hectares (OFAG, 2015b), occupant 460 producteurs et 160 propriétaires «amateurs» (Ephrem Pannatier, comm. pers.). Les prix et la production d'abricots valaisans ont augmenté depuis les années 1990 et les quantités supplémentaires ont été absorbées par le marché. La production disposerait même d'un potentiel d'expansion, puisqu'elle ne couvre pas totalement la consommation suisse.

Malgré cette situation réjouissante, le secteur primaire serait mis en péril en cas d'ouverture des frontières par d'importantes baisses de prix, qui fluctuent selon les accords actuellement négociés (accords de libre-échange avec l'UE, accords avec l'OMC...). Par exemple, dans le cas d'un libre-échange avec l'UE, les prix à la production pourraient baisser de 50 % pour les fruits et légumes et entraîner l'abandon de 35 à 50 % des exploitations (Bergmann et Fueglistaller 2007).

Concernant l'abricot valaisan, l'impact économique d'un ralentissement des activités de la filière à cause d'une baisse de prix à la production reste pour l'heure inconnu. Le but de cette étude est premièrement d'établir le prix à partir duquel l'exploitation d'une parcelle est menacée et d'estimer l'impact d'une ré-allocation ou de la cessation de l'activité sur l'utilisation décentralisée de l'espace rural. Deuxièmement, les effets de divers scénarios de baisse de prix à la produc-

Résumé La filière de l'abricot valaisan a connu un fort développement ces dernières années. Les pouvoirs publics ont soutenu le renouvellement du verger et les volumes produits ont augmenté. Une possible ouverture des frontières provoquerait une pression sur les prix et menacerait la filière en rendant les conditions de marché encore plus compétitives. Dans ce travail, la rentabilité de différents types de vergers a été modélisée. Un prix «seuil» de rentabilité a été calculé pour divers types de parcelles d'abricotiers, puis l'impact économique et paysager d'une baisse des prix à la production a été déterminé. Finalement, les stratégies à adopter pour garantir le maintien de la branche dans des conditions de marché ouvert très concurrentielles sont discutées. Les instances politiques auront un rôle important dans le maintien de conditions-cadres favorables pour les producteurs.

tion sur l'exploitation des surfaces sont examinés et, par extension, leurs conséquences économiques pour les pouvoirs publics.

Matériel et méthodes

Définition des types de parcelles

La surface de vergers d'abricotiers valaisans en 2012, soit 675 hectares au total (OFAG 2015b), a été répartie en six types de parcelles selon leur situation (coteau, plaine) et leur potentiel de rendement (moyen, favorable et très favorable), en lien avec des caractéristiques pédoclimatiques et variétales (tabl. 1). Chaque type de parcelle a fait l'objet d'une simulation pour déterminer le prix «seuil» de rentabilité de la parcelle. >

Tableau 1 | Surfaces, caractéristiques et rendement des types de parcelles d'abricotiers valaisans définis pour l'étude

Type de parcelle	Surface	Caractéristiques	Rendement moyen
Plaine, moyen	65 ha	Nappe phréatique haute, site trop venté, cuvettes, avec lutte antigel, mortalité significative	12 t/ha
Plaine (y compris 10 ha coteau terrasse), favorable	75 ha	Très bonnes conditions pédoclimatiques, irrigation, lutte antigel, variétés exigeantes voire fragiles	16 t/ha
Plaine (y compris 10 ha coteau terrasse), très favorable	75 ha	Très bonnes conditions pédoclimatiques, irrigation, lutte antigel, variétés plastiques auto-fertiles	20 t/ha
Coteau, moyen	160 ha	Conditions pédoclimatiques moyennes, variétés à potentiel moins grand, pas irrigué	12 t/ha
Coteau, favorable	200 ha	Conditions pédoclimatiques moyennes, irrigation	16 t/ha
Coteau, très favorable	100 ha	Très bonnes conditions pédoclimatiques, irrigation	20 t/ha

Coûts et paiements directs sur la base d'Arbokost

Les données économiques à la base de cette étude ont été obtenues à partir de l'outil d'aide à la comptabilité pour la branche de l'abricot Arbokost (ACW 2007), développé conjointement par Agroscope et l'Office cantonal d'arboriculture et de cultures maraîchères valaisan en 2007. Les coûts de production sont différenciés entre les parcelles situées en plaine et sur le coteau (tabl. 2), principalement à cause du moindre investissement en machines lourdes pour les parcelles de coteau, partiellement compensé par l'augmentation de la main-d'œuvre. Les parcelles en terrasses situées sur le coteau ont été comptabilisées comme parcelles de plaine. Le montant des paiements directs se base sur l'année 2012, soit CHF 1600.-/ha en moyenne.

Bases méthodologiques pour la modélisation

Cette étude se fonde sur le calcul de la rentabilité d'unités de production. Une parcelle d'un hectare est considérée ici comme une unité de production, un choix qui visait à diviser le verger en petites entités à caractéristiques homogènes (climat, sol, topographie, variété). La marge nette annuelle (profit ou perte) calculée pour connaître la rentabilité des différentes unités de production est obtenue avec l'équation 1:

Tableau 2 | Coûts de production (CHF/ha) et besoins en main-d'œuvre (MOh/ha) pour la production d'abricots en plaine et en coteau

	Plaine et coteau en terrasses	Coteau
Coûts variables (engrais, remplacement arbres)	8695	7345
Machines et outillage	8722	6218
Main-d'œuvre	18804	20365
Intérêts	2301	1976
Total coûts de production	38972	36355
Besoins en MO (MOh/ha)	791	866
Besoins en MO externe (MOh/ha)	488	538

$$\text{Profit/perte [CHF/ha]} = \text{rendement parcelle [kg/ha]} \times \text{prix [CHF/kg]} + \text{paiements directs [CHF/ha]} - \text{coûts de production totaux parcelle [CHF/ha]}$$

Pour la modélisation, seul un paramètre est variable. Il s'agit soit du prix moyen au producteur par kilo d'abricots, soit du montant de l'aide publique à l'hectare selon le but de l'analyse, les autres étant fixes.

Détermination du prix «seuil» par type de parcelle

Un premier axe d'étude a consisté à tester la sensibilité des six types de parcelles à l'égard du prix au producteur, en déterminant le prix au-dessous duquel la marge nette devient négative. En complément, l'impact de l'abandon de la production d'abricots a été évalué à travers divers scénarios de réallocation du facteur sol.

Impact de baisses progressives des prix sur les surfaces et coûts pour les pouvoirs publics

Un deuxième axe d'étude a consisté à étudier les surfaces menacées de disparition et les volumes de production concernés en fonction d'une baisse de prix dans trois cas prédéfinis. Ensuite, les montants des aides publiques nécessaires pour compenser cette baisse de prix ont été calculés en faisant varier le «paiement direct» de sa valeur originale de CHF 1600.-/ha (valeur 2012) pour chaque type de parcelle (voir équation 1). Le montant de l'aide publique nécessaire pour atteindre le seuil de rentabilité d'un type de parcelle donné a ensuite été multiplié par la surface totale afin d'estimer le montant total à charge de l'Etat (équation 2):

$$\begin{aligned} \text{Coût total des aides publiques à l'échelle cantonale} \\ \text{pour maintenir l'exploitation des surfaces menacées} \\ = \sum \text{aides publiques} \times \text{surface de chaque type} \\ \text{de parcelles menacé.} \end{aligned}$$

Actuellement, le prix au producteur se situe à environ CHF 2.90/kg d'abricots du Valais, toutes variétés confondues (Ephrem Pannatier, comm. pers.). L'am-

Tableau 3 | Prix seuil de rentabilité d'un type de parcelle et scénarios de réallocation pour les parcelles menacées

Type de parcelle	Surface concernée	Prix seuil de rentabilité (CHF)	Scénario de réallocation
Plaine + coteau terrasse, rendement moyen	65 ha	3.15	Abandon de l'usage agricole au profit de zones de détente, éventuellement autres productions (grandes cultures, hors-sol)
Plaine + coteau terrasse, rendement favorable	75 ha	2.35	
Plaine + coteau terrasse, rendement très favorable	75 ha	1.90	
Coteau, rendement moyen	160 ha	2.90	Abandon de l'usage agricole au profit de la forêt, éventuellement autres productions (pâturage, prairie)
Coteau, rendement favorable	200 ha	2.20	
Coteau, rendement très favorable	100 ha	1.75	

pleur de la baisse de ce prix est déterminée selon trois scénarios:

- pression du marché: le prix pourrait être ramené à CHF 2.50/kg par la distribution
- accords avec l'OMC: une nouvelle négociation des prix à l'OMC pourrait faire chuter le prix au producteur à CHF 2.–/kg
- accord de libre-échange avec l'UE: le prix serait de CHF –.90/kg, correspondant au prix moyen de l'UE de € –.80 selon la saison et les variétés (valeur 2015; Christian Studer, comm. pers.).

Résultats

Détermination du prix «seuil» pour les types de parcelles (tabl. 3)

Selon le type de parcelle, la limite de rentabilité varie de CHF 3.15 à 1.75. Les premières parcelles qui ne sont plus rentables sont celles à moindre rendement, soit 12 t/ha (prix «seuil» CHF 3.15 en plaine et 2.90 en coteau), suivies des parcelles favorables avec 16 t/ha (prix «seuil» CHF 2.35 en plaine et 2.20 en coteau), puis des très favorables avec 20 t/ha (prix «seuil» CHF 1.90 en plaine et 1.75 en coteau). Les parcelles en plaine sont plus sensibles, avec des taux de remplacement d'arbres, des investissements en machines et des coûts d'infrastructure plus élevés.

Différents scénarios de réallocation de la surface sont envisagés pour les diverses parcelles (tabl. 3): le risque d'abandon de l'usage agricole ou une réallocation

à d'autres productions, si la situation économique de celles-ci le permet. Dans ce cas, les parcelles de plaine pourraient être allouées aux grandes cultures, aux cultures hors-sol ou à d'autres cultures horticoles, tandis que les parcelles de coteau pourraient être exploitées en pâture ou en prairie.

Impact de baisses progressives des prix sur les surfaces et coûts pour les pouvoirs publics

Avec le prix au producteur actuel de CHF 2.90/kg d'abricots (tabl. 4), 65 ha des surfaces sont déjà menacés, soit 7 % de la production. Pour maintenir l'exploitation de ces surfaces, l'aide publique devrait être de CHF 4200.–/ha au lieu des 1600.– délivrés en 2012 par les paiements directs.

Les effets de la baisse de prix due à la pression du marché (CHF 2.50) sont notables: 225 ha menacés, soit 25 % de la production (2700 t). Les subsides nécessaires pour maintenir l'exploitation de ces surfaces menacées seraient de CHF 1.61 millions.

La baisse de prix due à des accords avec l'OMC (CHF 2.–) aurait des effets très importants: 500 ha menacés, soit 67 % de la production (7100 t). L'aide publique nécessaire pour maintenir l'exploitation de ces surfaces menacées atteindrait CHF 4.36 millions.

Par la baisse de prix due au libre-échange avec l'UE (CHF –.90), la totalité des surfaces et de la production serait menacée. Les ressources publiques nécessaires pour maintenir l'exploitation des surfaces menacées seraient de plus de CHF 15 millions.

Tableau 4 | Scénarios de baisse de prix et effets sur les surfaces et la production menacées, ainsi que sur les aides publiques nécessaires pour compenser les pertes de revenus

	Prix production (CHF)	Surface menacée	Production d'abricots menacée (% production totale)	Aides publiques (CHF/ha) pour compenser les pertes	Coût total (millions CHF) pour les pouvoirs publics
Etat actuel	~ 2.90	65 ha Plaine moyen	780 t (7 %)	4200.–	0.273
Pression du marché sur les prix	~ 2.50	65 ha Plaine moyen	780 t (7 %)	9000.–	0.585
		160 ha Coteau moyen	1920 t (18 %)	6400.–	1.024
		Total	225 ha	2700 t (25%)	
Accords avec l'OMC	~ 2.–	65 ha Plaine moyen	780 t (7 %)	15000.–	0.975
		160 ha Coteau moyen	1920 t (18 %)	12400.–	1.984
		75 ha Plaine favorable	1200 t (11 %)	7000.–	0.525
		200 ha Coteau favorable	3200 t (30 %)	4400.–	0.880
		Total	500 ha	7100 t (67%)	
Libre-échange avec l'UE	~ 0.90	65 ha Plaine moyen	780 t (7 %)	28200.–	1.833
		160 ha Coteau moyen	1920 t (18 %)	25600.–	4.096
		75 ha Plaine favorable	1200 t (11 %)	24600.–	1.845
		200 ha Coteau favorable	3200 t (30 %)	22000.–	4.400
		75 ha Plaine très favorable	1500 t (14 %)	21000.–	1.575
		100 ha Coteau très favorable	2000 t (19 %)	18400.–	1.840
		Total	675 ha	10600 t (100%)	

Discussion

Ces résultats montrent qu'avec le prix actuel au producteur de CHF 2.90, certaines parcelles de plaine à rendement moyen ne sont déjà pas rentables aujourd'hui, mais elles représentent moins de 10 % des surfaces d'abricots. Ce constat doit toutefois être relativisé, notamment avec l'évolution des paiements directs ces dernières années, qui ont un taux de base certes plus bas pour la plaine (CHF 1300.–) mais prévoient d'autres compensations pour les zones plus difficiles comme colline, montagne 1 ou montagne 2. D'autre part, dans l'outil Arbokost, les structures d'exploitation influencent fortement les résultats économiques d'une parcelle et ne prennent pas en compte des réductions possibles de coûts d'exploitation (petites exploitations, activité annexe, main-d'œuvre familiale, salaires sous forme de prestations en nature, longévité supérieure du parc de machines...). Outre la situation, les caractéristiques pédoclimatiques et le potentiel de production des parcelles, le type d'exploitation devrait donc être également considéré. Cela permettrait d'extrapoler plus précisément l'effet d'une baisse de prix pour la branche. De plus, les modèles pourraient être affinés en définissant encore mieux les types de parcelles, comme le propose Reviron (2006), qui recommande de créer un parcellaire des terres pour mieux connaître leurs propriétés intrinsèques dans le canton et savoir plus précisément lesquelles protéger en priorité. Enfin, d'autres aspects importants comme l'origine, la qualité et la différenciation des produits devraient être pris en compte pour compléter les données économiques du modèle.

Dans cette étude, la possibilité de réallouer le sol à d'autres productions, voire à d'autres activités a été envisagée mais, en cas d'ouverture des frontières, la rentabilité de toutes les productions agricoles serait certainement affectée par des baisses de prix. Le scénario le plus probable serait alors la cessation de l'activité agricole et un retour de la forêt, ou la création de zones de détente. L'abandon des surfaces de production d'abricots se traduirait par des menaces sur l'emploi, une perte de valeur paysagère et la disparition d'une filière locale et traditionnelle.

Dans les différents scénarios de libéralisation, l'ampleur de la baisse des prix reste difficile à déterminer de manière globale, de même que l'impact de l'assouplissement ou de la suppression des barrières non tarifaires. De nombreux accords internationaux sont en cours de négociation: accords bilatéraux ratifiés avec la Chine, partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) entre l'UE et les Etats-Unis, Accord économique et commercial global (AECG) entre

l'UE et le Canada, dont les conséquences sur les secteurs agricoles suisses sont elles aussi difficilement mesurables.

En définitive, les menaces qui pèsent sur la filière de l'abricot en cas de baisse de prix sont à prendre au sérieux. Une série de mesures devrait être prises par l'Etat pour maintenir la production d'abricots dans le canton du Valais et bénéficier par extension des services annexes de l'agriculture, comme la sécurité de l'approvisionnement, la production locale, l'entretien du paysage et l'occupation décentralisée. A moyen terme, le soutien financier à la production devrait être renforcé pour compenser les pertes de revenus. Les recherches en économie d'entreprise, la promotion des produits, le choix de variétés adaptées et la sélection variétale devraient être poursuivies pour améliorer encore la rentabilité des zones de production d'abricots et ainsi la compétitivité de la branche. A long terme, les négociations internationales devraient aussi tenir compte des menaces pesant sur la production indigène et envisager peut-être des exceptions pour les produits agricoles. Sans cela, la baisse des prix à la production risque d'être insoutenable pour des filières comme celle de l'abricot et de toucher également leurs externalités positives.

Conclusions

- Six types de parcelles ont été définis selon leur topographie (plaine ou coteau) et leur potentiel de rendement (de 12 à 20 t/ha) dans le verger valaisan pour la modélisation de la rentabilité.
- Le seuil de rentabilité des parcelles d'abricotiers se situe entre CHF 3.15 et 1.75/kg selon le type de parcelles. En dessous de ce prix «seuil», les surfaces pourraient être abandonnées ou réallouées à d'autres usages agricoles.
- Les scénarios de baisse de prix au producteur montrent des effets drastiques sur la production d'abricots valaisans, avec un quart des surfaces menacées à CHF 2.50/kg (pression du marché), deux tiers des surfaces menacées à CHF 2.–/kg (Accords OMC) et la totalité des surfaces menacées au prix producteur européen de CHF –.90 (libre-échange UE).
- Le montant des aides publiques nécessaires pour compenser la baisse de prix et maintenir l'exploitation des surfaces menacées se chiffrait à plusieurs millions de CHF, afin de conserver des espaces ouverts, une occupation décentralisée du territoire et la production traditionnelle d'abricots du Valais. ■

Summary

Stakes for the apricot sector in Valais: importance of the producer's price on the farm viability

The apricot supply chain in Valais has known a strong development in the last years. The public authorities provided support for an orchard renewal and the production has increased. A possible frontier opening could activate a high pressure on the prices and threaten the supply chain by enhancing the competitiveness on the market. The aim of this work is to determine a threshold producer's price for profitability of various apricot parcel types, and then to determine economic and landscape impacts of a producer's price decrease. For this purpose, a model of the price sensibility of the parcels has been developed. Finally, possible strategies to maintain good market conditions for the apricot supply chain and to diminish the influence of a high competitive environment will be highlighted. Politics will play an important role in order to ensure favorable conditions for the producers.

Key words: apricot, profitability, free-trade agreement, public subsidiaries.

Zusammenfassung

Herausforderungen der Aprikosenproduktion im Wallis: Bedeutung des Erzeugerpreises für die Lebensfähigkeit der Betriebe

Die Walliser Aprikosenproduktion hat sich in den letzten Jahren stark entwickelt. Die öffentliche Hand hat die Erneuerung der Obstplantagen unterstützt und die Produktionsvolumen sind erhöht worden. Eine mögliche bevorstehende Öffnung der Grenzen hätte einen zusätzlichen Preisdruck zur Folge und würde die Branche und ihre Wettbewerbsfähigkeit bedrohen. Ziel dieser Studie ist es, eine Rentabilitätsschwelle für verschiedene Typen von Aprikosenparzellen zu definieren, und danach die Auswirkungen einer Senkung des Erzeugerpreises in wirtschaftlicher und landschaftlicher Hinsicht zu beurteilen. Dazu sind Rentabilitäts-Modelle für die unterschiedlichen Typen von Obstplantagen aufgestellt worden. Schliesslich werden Strategien beleuchtet, welche es zu befolgen gilt, um den Fortbestand der Branche unter Marktbedingungen mit immer grösserem Wettbewerbsdruck zu sichern. Die politischen Instanzen werden eine wichtige Rolle einnehmen, um für die Produzenten günstige Rahmenbedingungen zu sichern.

Riassunto

Sfide della filiera dell'albicocco in Vallese: importanza del prezzo al produttore per la sopravvivenza delle aziende

La filiera vallesana dell'albicocco negli scorsi anni ha vissuto un importante sviluppo. I poteri pubblici hanno sostenuto il rinnovo del frutteto e i volumi prodotti sono aumentati. Oggigiorno la possibile aperture delle frontiere provoca una pressione sui prezzi che minaccia la filiera. In questo lavoro, è stata modellizzata la sensibilità economica delle superficie e il prezzo «soglia» di redditività è stato stimato per diversi tipi di parcelle d'albicocco così come l'impatto economico e paesaggistico di una diminuzione dei prezzi alla produzione. Infine, sono state chiarite le strategie da adottare per garantire il mantenimento del settore nelle condizioni di mercato aperto molto concorrenziali. Le istanze politiche ricopriranno un ruolo importante in modo d'assicurare delle condizioni quadro favorevoli per i produttori.

Remerciements

Un grand merci à Jacques Rossier et Sébastien Besse (OCA-VS), à Ephrem Pannatier (ancien directeur IFELV), aux producteurs Jules Comby, Bernard Lucciarini, Jean-Noël Devènes, Laurent Delèze et à Christian Studer pour leur précieuse collaboration.

Bibliographie

- ACW, Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil, 2007. Download Arbokost. URL: <http://www.agroscope.admin.ch/obstbau/00879/00882/00885/index.html?lang=fr> [7 avril 2016].
- Bergmann H. & Fueglistaller U., 2007. Conséquences d'un éventuel accord de libre-échange agricole (ALEA) CH-UE sur la production et le commerce de grappes de pommes de table, de carottes de garde et de tomates à grappes en Suisse. Rapport de l'Institut suisse pour petites et moyennes entreprises de l'Université de Saint-Gall (KMU-HSG). Université de Saint-Gall, Saint-Gall.

- FAO, 2016. FAOSTAT, Statistiques de la FAO en ligne. URL: <http://faostat3.fao.org/home/F> [7 avril 2016].
- OFAG, Office fédéral de l'agriculture, 2015a. Rapport agricole 2015. Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Berne.
- OFAG, Office fédéral de l'agriculture, 2015b. Les cultures de fruits et de raisin de table de la Suisse en 2015. URL: <http://www.blw.admin.ch/themen/00013/00083/00107/00158/index.html?lang=fr> [7 avril 2016].
- Ordonnance sur le libre-échange 1. Ordonnance sur les droits de douane applicables aux marchandises dans le trafic avec les Etats membres de l'UE et de l'AELE du 18 juin 2008 (RS 632.421.0).
- Reviron S., 2006. Accroître la valeur des filières durables de produits agricoles en Valais à l'horizon 2011. Rapport final de la collaboration entre l'Institut d'économie rurale et l'Etat du Valais. Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH), Zurich.